



**PROCES-VERBAL du CONSEIL de l'UFR de MATHÉMATIQUES
du 12 juin 2003**

Membres présents ou représentés : Stéphane GENIEYS, André GOLDMAN, Minh Dang LE, Josette LEFRANC, Olivier MARGUIN, Arlette MAYET, Anne PERRUT, Maurice POUZET, Claude ROGER, Sylvie BENZONI, Jean-Claude SIKORAV, Christiane USSEL

Membres absents ou excusés : Vincent BORRELLI, Isabelle CHALENDAR, François CONESSA, Gérard ESPOSITO, Olivier MATHIEU, Etienne TETE, Georges TOMANOV

Invités : Sybil CARABOEUF, responsable administrative IGD
Myriam CHAMBE, responsable administrative UFR de Mathématiques
Andro MIKELIC, directeur adjoint UFR
Claude TISSERON, pour le 4^e point de l'ordre du jour

Soit 12 membres présents ou représentés sur les 19 membres en exercice du Conseil.

Marc Chamarie ouvre la séance à 17 h 10. Il accueille Sylvie Benzoni, nouvelle conseillère élue au siège laissé vacant par la démission de Michelle Schatzman.

1^{er} point de l'ordre du jour : adoption du P-V. de la séance du conseil d'UFR du 27 mars 2003.

M. Pouzet conteste la rédaction du texte joint en annexe concernant le fonctionnement de la commission des thèses, qui selon lui ne reflète pas fidèlement la teneur de l'amendement voté en séance. Le compte rendu est adopté à l'unanimité, excepté ce point qui sera rediscuté à la prochaine séance du conseil, au vu du texte initial de F. Wagner.

2^{ème} point de l'ordre du jour : vote de la 1^{ère} DBM – budget 2003

M. Chambe présente les grandes lignes de la 1^{ère} DBM.

► *Crédits pédagogiques* : les montants des crédits pédagogiques alloués à l'UFR de Mathématiques ont été communiqués très tardivement par la Direction des Services Financiers de l'UCBL et les bases de calcul semblent erronées.

L'enveloppe globale des crédits pédagogiques a été en fin de compte calculée sur la base de 85 % des montants notifiés l'année dernière (et non pas sur la base habituelle des critères du CEVU : effectifs étudiants, nombre de TP, nombre de stages, etc.).

M. Chamarie propose, par prudence, d'ouvrir aux CR de formation une dotation égale à 85 % de la dotation inscrite en 2002 (déjà ouvert au budget initial : 80 %, reste à ouvrir à la 2^e DBM : 5%).

Il pourra être envisagé d'inscrire, au moment de la 2^e DBM, par voie de réajustements internes à l'UFR, un complément de crédits pour tout ou partie des CR de formation, en fonction des besoins.

▶ *Reports des reliquats 2002* : un courrier a été adressé au mois de mai au Président de l'université par l'intermédiaire du Président de la Commission des Finances (Thierry Fack) pour obtenir l'aval sur le report intégral des reliquats 2002 de l'UFR. Aucune réponse n'a été apportée à ce jour. Après avis de Monsieur Thierry Fack, la direction de l'UFR a décidé d'inscrire intégralement les reliquats 2002 à la DBM. Il faut cependant s'attendre à ce que ces derniers puissent être refusés, en dernier ressort, par le Conseil d'Administration. M. Chambe rappelle que les reliquats 2002 inscrits en recettes des CR de l'UFR correspondent aux montants autorisés qui figuraient sur les bilans comptables 2002 validés par le Conseil d'UFR du 27 mars 2003, excepté pour le LaPCS (CR 0500), dont l'autorisation de report a été revue à la hausse, suite aux propositions d'investissement présentées au directeur de l'UFR par M. Pouzet et A. Goldman.

▶ *Crédits ouverts pour la bibliothèque de recherche l'UFR (CR 0700)* : un courrier du 21 mai 2003 du Président du Conseil Scientifique (JF Mornex) limite à 15 000 euros l'autorisation d'ouverture de crédits de fonctionnement pour la bibliothèque de l'UFR. Cependant, dans le souci de ne pas pénaliser les laboratoires de l'UFR en fin d'exercice comptable, sachant que les dépenses de la bibliothèque s'élèvent déjà à plus de 100 000 euros TTC à ce jour, le Conseil d'UFR décide, sur proposition du directeur de l'UFR, d'inscrire 20 000 euros supplémentaires à la 1^e DBM (rappel : 20 000 euros déjà inscrits au budget initial).

▶ *D'autres recettes nouvelles* ont été inscrites à la 2^e DBM : crédits de la Région provenant d'un contrat de recherche signé en mars 2003, crédits de financement de co-tutelles de thèses, remboursements d'avances sur frais de mission et recettes prévisibles de prestations internes.

Globalement, les recettes inscrites à la 1^e DBM de l'UFR s'élèvent à 66 942 euros TTC (dont 18 640 euros de reports 2002), ce qui porte le budget 2003 consolidé à 459 880 euros.

La 1^e DBM 2003 est alors mise au vote et l'ensemble des 12 membres présents votent pour.

3^{ème} point de l'ordre du jour : désignation des membres de la commission des thèses.

F. Wagner, Directeur de l'Ecole Doctorale, propose les noms suivants : S. Benzoni, F. Clarke, L. Habsieger, D. Piau.

M. Pouzet regrette que F. Wagner n'ait pas consulté A. Bondy.

On vote à bulletins secrets : 8 oui, 1 blanc, 3 non. La proposition de F. Wagner est donc adoptée.

J. Lefranc fait remarquer que la durée du mandat des membres de la commission des thèses n'a pas été prévue.

4^{ème} point de l'ordre du jour : demande de l'IREM pour l'attribution d'heures d'enseignements.

Claude Tisseron présente rapidement l'IREM et fait part des besoins en heures d'enseignement pour rémunérer les universitaires qui interviennent en formation continue au sein de groupes de recherche et développement pour lesquels le Rectorat ne fournit pas de moyens. L'IREM demande le soutien de l'UFR pour obtenir de l'université, par exemple sous

forme de décharge de service, des moyens en heures permettant à des universitaires de s'impliquer dans ces activités.

Après le départ de C. Tisseron, la discussion s'engage sur la réponse à donner à cette demande. M. Chamarie rappelle que ce problème est récurrent depuis plusieurs années et que les démarches entreprises par les directeurs précédents de l'UFR n'ont jamais abouti.

A. Mayet fait remarquer qu'il n'appartient pas à l'UFR d'accorder une décharge ou des heures spécifiques à un collègue pour exercer une activité au sein de l'IREM.

M. Pouzet pense qu'il est de l'intérêt de l'UFR de soutenir l'IREM, afin de montrer son souci des questions pédagogiques.

Le conseil décide à l'unanimité de mandater le Directeur de l'UFR pour soutenir la demande du Directeur de l'IREM et de solliciter une entrevue auprès du Président à ce sujet.

De plus, la motion suivante, proposée par M. Pouzet, est mise aux voix :

« Le conseil d'UFR est d'accord pour affecter un demi poste d'enseignant à l'IREM et demande au Président de l'université l'autorisation de le faire »

8 pour, 1 contre, 1 abstention.

5^{ème} point à l'ordre du jour : questions diverses.

Le Directeur de l'UFR a été contacté par le président du CEVU au sujet de la situation nouvelle créée à Gerland par le rapatriement sur la Doua de certains enseignements de Biologie. L'université cherche des candidats pour l'occupation des locaux ainsi libérés pour un effectif d'environ 200 étudiants et demande si l'UFR est d'accord pour transférer certains enseignements de Mathématiques. Le déménagement de l'ISFA à Gerland est aussi envisagé.

O. Marguin signale qu'actuellement les salles de Gerland sont mal exploitées et souhaite qu'on consulte les collègues enseignant sur le site avant toute décision.

A. Mikelic, coordonnateur de la Maîtrise MIM, a proposé que la MIM soit délocalisée à Gerland dès septembre 2003 ; A. Goldman et M. Pouzet soutiennent cette proposition.

M. Chamarie pense qu'il faut réfléchir dans la perspective des futurs Masters : un projet regroupant sur le même site ISFA, Master professionnel et filière MASS présente une certaine cohérence mais nécessite, pour éviter le risque de constitution d'un « fief », une concertation préalable avec tous les acteurs potentiellement concernés.

Après discussion, la motion suivante est adoptée à l'unanimité :

« En réponse aux demandes de l'université quant à l'occupation des locaux de Gerland laissés vacants par le départ du DEUG SV, et aux projets d'installation de l'ISFA et du Master Pro à Gerland, le conseil d'UFR marque son intérêt pour ces projets et entame une concertation entre les personnes concernées. Quelle que soit la décision prise sur les enseignements délocalisés à Gerland, le conseil d'UFR souhaite que la faisabilité en soit étudiée en concertation avec les responsables d'enseignement actuellement sur le site. »

La séance est levée à 20h15.

Myriam Chambe et Marc Chamarie